

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

5165



MÉMOIRE
D' U N
MILITAIRE.

692

ÉDITIONS
DU
CENTRE

AVANT-PROPOS.

APRÈS avoir lu avec attention une partie des ouvrages sur les États - Généraux , j'ai vu avec toute la satisfaction qu'éprouve un bon citoyen , que toutes les opinions tendent vers le bien général ; que le patriotisme long-temps enchaîné par les entraves de la presse , reparoît avec éclat dans tous les écrits , et que tous les vœux de la Nation , n'aspirent qu'à la réforme des abus , qui minent l'État depuis plusieurs siècles.

Comme chacun s'empresse de concourir à la perfection de cet important ouvrage : animé du même zèle , tenant par mon état Militaire , à la plus respectable partie de la Nation ; je m'empresse de communiquer mes idées , sur la réforme des abus

A

et des changemens avantageux , qu'on pourroit faire en faveur de l'armée , qui n'a que trop long-temps gémie , sous le despotisme le plus rigoureux.

Heureux si mon foible essai , en réveillant le génie des officiers éclairés , pouvoit les engager à sacrifier quelques heures de délassement , à chercher les moyens de rendre à cet illustre corps , son ancienne énergie et les déterminer à travailler à un Code , qui en supprimant toutes les atrocités , qui font d'un Militaire un esclave , lui fît chérir le service.

· Mes lumières étant insuffisantes pour entreprendre une législation aussi importante et aussi nécessaire , je me bornerai à mettre au jour tous les défauts de notre constitution , et à proposer quelques moyens d'y remédier.

Aucun état dans le royaume n'a essuyé autant de variation que le Militaire.

Depuis la paix de 1763, sa constitution a été changée plus de dix fois.

Plus on y a retouché, plus on l'a altéré en y glissant des abus, et plus on s'est éloigné du principe, qui en élevant l'homme au dessus de lui-même, lui apprend à se respecter, et à se croire honoré de sa profession.

J'en demande pardon à tous ceux qui ont écrit sur l'art Militaire, mais je ne puis, à juste titre, m'empêcher de leur reprocher de n'avoir voulu seulement que faire briller leur génie, en cherchant à épuiser la science géométrique, pour nous faire piroueter par colonne et par tiroirs, sans s'être nullement occupés de tracer un plan, qui assurât le bonheur à la partie de la nation qu'ils vouloient faire mou-

voir dans tous ces sens , et qui peut seul les aider à en supporter la monotonie.

Comme sur vingt-cinq ans d'épreuves on peut asseoir un jugement , que pendant ce laps de temps les troupes ont été sans cesse tourmentées , sans en être plus instruites , et que cet ahurissement continual n'a fait que dégoûter du service , on peut donc conclure , que le dégoût du militaire provient de notre constitution qui est viciée par sa base , et que tous les tiroirs du monde , n'empêcheront point notre armée de désérer , ni d'être battue.

Pour éviter d'en faire la triste expérience , il faut faire écrouler de fond en comble ce monstrueux édifice , et l'élever de nouveau sur des fondemens immuables , dirigés par les mains de la justice et de l'humanité , qui en le faisant ré-

sister à la durée des tems , attesteront que ce monument a été érigé dans le siècle des lumières , et sous l'empire d'un Roi jaloux du bonheur de ses sujets.

Après avoir traité la partie Militaire , je proposerai un moyen de relever la pauvre noblesse , par une loi sanctionnée par les États - Généraux qui permit le commerce , et je démontrerai l'avantage considérable que le royaume en retireroit.

Les vues bienfaisantes de notre Monarque donnent lieu d'espérer qu'étant dirigées par les lumières de l'auguste assemblée des États - Généraux , elles s'étendront sur cette illustre partie de la Nation , et qu'en anéantissant le ridicule préjugé qui l'empêche d'accroître sa fortune , on lui fournira les moyens de rendre à sa patrie des services importans , et d'assurer un sort à ses enfans.

Quels droits à la reconnoissance publique , n'auront point les membres de cette illustre assemblée , lorsqu'en soutenant avec honneur , les intérêts du royaume , ils auront comblés les vœux de toute la France !

MÉMOIRE D'UN MILITAIRE

*EN faveur de l'Armée & de la pauvre
Noblesse du Royaume.*

CHAPITRE PREMIER.

*Du découragement des troupes. Des causes qui
le produisent. Du moyen d'y remédier.*

LE découragement des troupes provient de plusieurs raisons, du peu de consistance, ou, pour mieux dire, de l'état précaire des officiers subalternes de l'armée, du peu d'appointement & de la médiocrité des retraites. Des chefs, qui presque tous élevés à la cour, dans le principe qu'ils étoient faits pour commander, regardent les régimens qu'ils ont sous leurs ordres, comme devant être l'instrument de leur avancement.

militaire , & se conduisent sans avoir les égards qu'ils devroient avoir pour un corps aussi respectable. Du changement annuel d'ordonnances , qui rend l'officier & le soldat de trente ans de service , incertain de ce qu'il doit faire. De la dureté de beaucoup d'inspecteurs. De ce que les portes du sanctuaire de la justice sont toujours fermées à un subalterne. Du pouvoir arbitraire qu'a un chef de vexer ces officiers , & de les forcer quelquefois par-là , à perdre le fruit de 25 ans de travaux.

C'est ce pouvoir arbitraire qui éloigne l'officier de son chef , & qui ne lui fait que trop souvent trouver , au lieu d'un protecteur , un persécuteur.

L'espoir qu'avoit un officier subalterne de parvenir au grade de Maréchal de camp , lui étant ôté , par les entraves , ou l'impossibilité physique d'y atteindre avant l'âge de caducité , ne contribue pas peu à faire retirer l'officier aisément dès qu'il a la croix , & le fait soupirer ardemment après ce moment désiré , qu'il regarde comme l'époque du recouvrement de sa liberté.

La multiplicité des grades supérieurs est un des vices le plus dangereux de notre constitution , parce qu'elle ôte la considération dont jouis-

soit le Capitaine , par la place qu'il occupoit , & que ces grades n'étant donnés qu'à des enfans , humilient ce vieux militaire , qui se retire dès qu'il est décoré. Si par hasard un Officier parvient au grade de Maréchal de camp , sans avoir suivi la marche ordinaire , qui est d'être Colonel , il ne jouit d'aucune considération dans le corps où il est entré , qui l'appelle dérisoirement Officier de fortune.

Que s'en suit - il ? que les Officiers généraux , & les chefs n'aiment , ni ne sont aimés des officiers qui servent sous leurs ordres.

Que le soldat , qui forme la base de la force militaire du royaume , ayant été dégradé & avili , par des punitions corporelles , tout à fait contraires au génie national , ronge avec peine le frein qui le retient , déteste l'Officier qui prononce à regret l'arrêt de son deshonneur.

Or si tous les membres d'un corps sont divisés , que le patriotisme soit étouffé , quelle crainte peut inspirer à l'ennemi une pareille armée , dont la seule force devroit consister dans la réunion harmonique de toutes ses parties.

De quoi est composé cette même armée ? du rebut de la nation : le citoyen aisé , qui jadis se faisoit un honneur de porter les armes , voit

ette misérable portion de compatriotes tellement flétrie , qu'il attache un deshonneur au caractère de soldat.

De quel patriotisme peut être pénétré un homme qu'on dégrade journellement? C'est cependant ce même homme qui doit garder nos foyers; à qui la patrie confie sa défense , & le fait dépositaire de sa gloire & de sa liberté , ou de sa honte & de son esclavage; ne faut-il point une ame élevée par le patriotisme pour conserver ce dépôt sacré & répondre à ces vues?

Une ame avilie n'est point capable de ces sensimens , & quand un homme est deshonoré à ses yeux , il se deshonneure bientôt aux yeux des autres.

Que nous sommes loin de ressembler à nos ancêtres ! L'égoïsme s'est emparé du soldat comme de l'officier , & le fait soupirer encore plus ardemment après son congé que l'autre après sa retraite.

La preuve de ce que j'avance , c'est qu'il ne se renrage dans l'armée que l'homme absolument taré & brouillé avec la justice , & que le royaume fournit par an plus de déserteurs , que le reste de l'Europe ensemble.

Que de milliers de bras qui devoient , étant

conduits , par l'honneur verser le sang de l'ennemi , & soutenir l'éclat de la couronne , verseront au contraire le sang de leurs freres !

Cette idée affligeante déchire le cœur & fait gémir du bandeau fatal , qui nous a couvert long-temps les yeux.

Il est temps enfin que l'illusion cesse , & que la Nation connoisse la foiblesse de l'armée , qu'elle peut opposer à ses ennemis.

On ne peut dissimuler plus long-temps à notre honte , que nous ne soyons très - reculés sur la science militaire & une des puissances de l'Europe la moins redoutable , par notre mauvaise constitution ; avec deux cent mille hommes de troupes , la nation n'a point d'armée ; si malheureusement la guerre se déclaroit , avant que nos magasins soient établis , notre train de campagne prêt , deux mois s'écouleroient , nous perdrons un temps précieux , qui pourroit nous devenir funeste , par les opérations que l'ennemi auroit pu entreprendre , sans que nous puissions nous y opposer.

La fatale expérience que la révolution de la Hollande nous a fait éprouver , n'est une preuve que trop convaincante de mon assertion , & de la nécessité absolue , qu'un royaume aussi puissant

que la France, ait toujours une armée formidable prête à marcher. Le Roi de Prusse n'eût point fait entrer des troupes en Hollande, s'il nous eût connu sur ce pied.

Le peu de campement & de troupes réunies, s'opposent au progrès de l'art militaire. L'Officier général ne peut acquérir du coup d'œil, ni faire mouvoir un corps considérable de troupes, s'il ne joint la pratique à la théorie ; l'officier particulier & le soldat apprendre le service de campagne, sans le pratiquer.

Tout le monde fait que la Prusse n'a résisté long-temps à une ligue formidable, que par l'avantage qu'elle retraitoit de la supériorité de ses manœuvres.

Mais le plus grand vice en France, qui se soit toujours opposé à l'accroissement de la puissance militaire, est le peu de connaissance qu'on a montré du génie national.

C'est ce génie, qui constitue la force d'une armée quand il est dirigé par un Officier éclairé, & qui au contraire négligé, sort le soldat de sa sphère, abâtarde toutes les facultés de son ame, & de l'homme fait pour soutenir l'honneur de la patrie, n'en fait que trop souvent un lâche.

Qu'on se persuade donc que la véritable force

d'une armée , gît dans les sentimens patriotiques des membres qui la composent. Que pour pouvoir défendre avec courage son pays & supporter avec fermeté toutes les fatigues , & les travaux de cet art destructeur , il faut avoir de la grandeur d'ame ; que pour l'avoir , il faut être libre ; que plus un homme est plié sous la verge de fer , moins son ame a la force d'entreprendre ces dévouemens patriotiques & ces traits d'audace qui en étonnant l'univers , assurent l'immortalité à qui ose les exécuter.

Que la premiere base qu'il faut poser pour établir une armée formidable , c'est de conduire les soldats par l'honneur seul : qu'il faut leur persuader que la patrie leur a confié la défense de sa gloire & de sa liberté ; qu'elle a les yeux ouverts sur leurs actions , dont elle leur tiendra compte. Quel est le soldat qui ne se trouvant honoré du choix qu'on a fait de lui , ne conserve au prix de son sang ce dépôt précieux !

Le citoyen ne voyant dans le militaire qu'un rempart à l'ombre duquel il recueillera paisiblement le fruit de ses sueurs & ses travaux , le cherira , le respectera , & se fera lui - même

un honneur d'offrir son bras pour le service de son Roi.

Le patriotisme s'élevera alors de toute part, & la nation reprendra par cet heureux changement, l'influence qu'elle doit avoir dans la politique de l'Europe.

Si je voulois parcourir les fastes de l'histoire, je trouverois mille traits qui serviroient de fondement à mon système, je me bornerai à en citer trois.

Dans la guerre de Charles XII, Roi de Suede, contre le Danemarck & la Russie, le Roi Charles étant prisonnier en Turquie, une armée de Danois de trente mille hommes profite de son absence, fait une invasion dans une province limitrophe du Danemarck; il n'y avoit ni généraux, ni soldats Suedois pour s'opposer à ces conquêtes. Vingt mille paysans se rassemblent, se rappellent la gloire dont leur Nation s'étoit couverte, le danger où la patrie est de perdre la liberté. Leur haine nationale contre les Danois se rallume, ils fondent en lions armés de bâton, de pique, &c. sur cette armée, & malgré le défaantage des armes, du nombre, & de la discipline, ils en font un carnage horrible & en

délivrent pour toujours leur patrie. Peut-on calculer ce que peut le patriotisme ? sans chercher chez nos voisins, parcourons un peu nos annales.

Voyons Henri IV à la tête de trois mille hommes, renversant des armées entières, reconquérir son royaume avec une poignée de monde ; pourquoi n'a t'il point succombé dans ces combats ? parce que son armée ne voyant en lui qu'un pere, pénétrée de l'amour qu'elle avoit pour son Auguste personne, se croyoit invincible sur ses pas, se précipitoit au devant du coup dirigé sur le Monarque, & mourroit satisfaite d'avoir, aux dépens de ses jours, prolongé la vie du Roi qu'elle chériffoit.

Une ame dégradée, peut-elle prendre une pareille résolution ?

Le grand Turenne auroit-il pu jamais, malgré ses talens incomparables, résister à la foule d'ennemis qui le pressoit de tous côtés en Allemagne ou en Alsace, & entreprendre les choses incroyables qu'il a tenté, s'il n'eût point compté sur l'amour de ses soldats, qu'il regardoit comme ses enfans ?

Le soldat qui ne voyoit en lui que son protecteur & son dieu tutélaire, se multiplioit par son courage, s'efforçoit de mériter l'estime

du grand homme sous les yeux duquel il combattoit, & de sceller sa reconnoissance, par le sang qu'il versoit pour lui.

Quel bien l'Etat n'a t'il point retiré de cet amour mutuel ? ce Héros l'a défendu pendant plusieurs lustres, contre des armées nombreuses, a reculé les barrières du royaume, a laissé une mémoire vénérée parmi les soldats, qui n'en parlent encore qu'avec un attendrissement, qui fait l'éloge de son cœur, & lui assure autant l'immortalité, que ses talens militaires.

Ces exemples que je pourrois multiplier à l'infini, prouvent fortement, que sans génie national la force d'une armée est toujours éphémère, & que c'est en vain que nos faiseurs de tactique vont puiser en Prusse, les élémens de l'art militaire, aussi peu conforme au génie national, que le mobile qui fait mouvoir les réferts de ce puissant royaume, est différent du nôtre.

Il est bien inconcevable que tous les Officiers généraux qui ont été en Prusse, ne nous ayent rapporté de ce pays que la tenue guindée du militaire, & sa discipline rigoureuse, sans s'être occupés de nous procurer les douceurs qui aident les troupes Prussiennes à la supporter.

Qu'c

Qu'on ne s'y trompe pas. La tactique Prussienne n'est point le plus fort rempart que cette nation vigoureuse opposera toujours à son ennemi.

C'est le patriotisme & l'amour de l'art militaire, que les enfans sucent à la mamelle.

Comme ce royaume, en s'élevant sur les débris de l'Empire & de la Pologne, n'avoit pour se soutenir, que de faibles armées ; il a fallu que le grand Frédéric, en politique habile, se conciliât l'amour de ses troupes & de ses sujets, pour pouvoir opposer au torrent de soldats qui inondoit ces états, une barrière mille fois plus forte que des murailles.

En faisant d'un citoyen, un soldat, il a voulu que le soldat devînt citoyen. Que ces deux corps respectables par un besoin mutuel, de l'un & l'autre, se regardassent comme frères, & ne formant qu'une même nation.

Pour cet effet, il a établi une ordonnance qui renvoie toutes les années la moitié de son armée, pour la culture des terres, & conserve sur pied l'autre moitié, composée au plus d'un tiers national, pour veiller à la sûreté de ses états.

Ce soldat laboureur apporte dans ses foyers, l'amour de son métier, & fait de son fusil, un déclassement de ses travaux. Son goût se commu-

nique à tout ce qui l'environne ; l'enfant frappé du brillant de cet exercice , s'y accoutume insensiblement ; à peine a t'il atteint l'âge de raison qu'il tâche de l'imiter , & à quatorze ans il ne lui céde en rien pour l'adresse.

Le soldat qui doit exercer pendant six semaines & passer la revue du Roi ou de ses généraux , qui seroit privé par ignorance d'aller en sémestre , a intérêt pendant son séjour chez lui d'entretenir ses bras , dans la souplesse nécessaire , pour paraître aussi instruit , que le soldat qui n'a point quitté ses drapeaux.

La stabilité de leurs ordonnances de manœuvre fait , que l'officier & le soldat une fois instruit l'est pour toute sa vie.

Que le sort de l'Officier Prussien , est différent de celui de l'Officier François ! Le capitaine étant parvenu à ce grade après des travaux de vingt à vingt-cinq ans , jouit d'un état infiniment honorable dans le pays. Sa compagnie lui rapportant dix mille livres d'appointemens , le sous-lieutenant est sûr en vivant , de réparer les débris de sa fortune qu'il aura altérée , avant d'atteindre le grade de capitaine , & qu'il deviendra Officier général à son tour.

L'Officier général qui fait que ce jeune homme ,

parcourera la même carrière que lui en le faisant servir, est doux & honnête, & acquiert son amitié, par les conseils qu'il lui donne hors du service.

Les corps privilégiés dans un Empire excitent les murmures des autres, & produisent les plus mauvais effets. Toutes les troupes du royaume n'appartiennent-elles pas également à la Nation ? L'Officier de ce corps privilégié a t'il plus de mérite, plus de connoissance, ou est-il plus souvent employé qu'un autre ? point du tout, la dernière guerre il n'a point servi, & quoique vraisemblablement, il ne verra pas brûler une amorce de long-temps ; il aura des grades & la Croix de Saint-Louis, plutôt qu'un Officier d'un autre corps qui aura fait la guerre pendant six ans, qui aura été blessé & qui y aura consommé sa petite fortune.

L'ordre de Saint-Louis qui a été institué par un de nos Rois, pour récompenser les belles actions & exciter l'émulation parmi les Officiers de l'armée, ne devroit-il point être distribué au même temps de service, à tout gentilhomme qui parcourt la carrière militaire, à moins qu'on ait une belle action à récompenser ? paroît-il naturel qu'un Colonel qui sert huit mois tous les deux ans, l'ait à dix-huit ans de service, tandis qu'un

Officier qui fert dix-huit mois pendant le même espace de tems , ne l'a qu'à vingt-huit ? Ne semble t'il point que la perspective brillante , les grades & les honneurs attachés à la place de Colonel , étoient des récompenses assez fortes pour les services de leurs ancêtres (en supposant qu'ils en aient tous rendus) sans leur prodiguer encore la seule , qu'un Officier ne peut joindre , qu'après bien des années & bien des travaux ?

Un abus qui s'est glissé dans tous les régimens , & qui dégoûte le soldat de son métier , c'est la punition ridicule de le condamner d'aller à l'exercice .

Comment veut-on qu'un homme aime un état qu'on avilit , en en faisant une punition ?

Ne vaudroit-il pas mieux leur en faire une espece de jeu , où chacun dût déployer son adresse ; comme jadis les Grecs s'exerçoient aux jeux olympiques , & les Romains dans les jeux institués à cet effet , & dont le soldat qui auroit commis quelques fautes , seroit exclus pendant quelque temps ?

L'amour propre est le plus puissant mobile , qui fasse agir l'homme , l'humiliation de n'être point jugé digne de paroître aux champs de Mars avec ses camarades , punira cent fois plus le

soldat , que toute punition que vous pourriez lui infliger.

Dans la guerre d'Amérique , quand nous voulions empêcher un soldat de manquer , on faisoit mettre à l'ordre que le premier soldat qui seroit pris en faute , ne marcheroit point à l'ennemi , & personne ne manquoit.

La connoissance du cœur humain , nous prouve la vérité de cette proposition.

Il faut donc pour que la France , ait une armée plus formidable par son patriotisme , que par son nombre , rétablir l'honneur parmi les soldats en les conduisant par les sentimens ; ce qui en changera bientôt la composition. Qu'il y ait des ordonnances immuables , qui une fois fçues ne s'oublient jamais. Que le sort des Officiers soit réglé de maniere , à ne pas les faire soupirer après le moment où ils pourront recouvrer leur liberté. Que les retraites fixées à un certain temps de service , assurent une honnête subsistance à l'homme qui a défendu l'Etat les trois quarts de sa vie , aux dépens de sa fortune & de son sang ; de maniere qu'il n'ait point à rougir par son extrême pauvreté de porter la Croix de Saint-Louis (1).

(1) On pourroit augmenter les appointemens de

Que l'Officier & le soldat une fois instruits n'exercent au plus qu'un mois, en manœuvres de détail de régiment, & un mois en manœuvres d'armée, qui s'assembleroient pendant cette époque pour son instruction.

Qu'on accoutumât la cavalerie & l'infanterie à manœuvrer l'une contre l'autre ; que sans s'apésantir sur des alignemens comme nous faisons, on ne s'occupât que de la vitesse des manœuvres & à prendre la véritable distance.

tous les Officiers, sans qu'il en coutre à l'Etat ; en laissant éteindre tous les états-majors des places de l'intérieur du royaume, en supprimant les pensions de l'ordre Saint-Louis, en diminuant les autres de moitié, on pourroit alors donner les retraites à trente ans de service avec la moitié des appointemens. Comme les Officiers sémestriels resteroient dix mois chez eux, on pourroit leur retenir trois mois d'appointemens chacun dans leurs corps, ce qui formeroit un concordat général ; cette somme seroit augmentée du surplus d'appointement qu'un Officier changeant de grade, auroit la première année. Ces sommes réunies, si on augmentoit un peu les appointemens, seroit un capital de 14,000 l., qui serviroient, mis à fonds perdu, d'une augmentation de 700 l. de retraite pour les deux capitaines qui se retiennent.

Qu'après le retour du camp , on rende à la campagne la moitié de l'armée. Qu'on garde de préférence sous les drapeaux les gens suspects & sans état.

On retiroit le plus grand avantage de cette sage institution.

Le laboureur , qui est le véritable pere nourricier du royaume , étant assuré de jouir de son fils pour labourer & ensemencer sa terre , ne l'éloignera point du service ; votre armée se composera de cette classe infatigable d'hommes ; le fils de ce laboureur recommençant annuellement ses travaux champêtres ne perdra point le goût du travail ; à l'expiration de son congé , son pere ne s'appercevra point qu'il ait changé d'état ; au lieu qu'un soldat qui a servi huit ans en prenant son congé , devient la moitié du temps un véritable bandi , le fleau de ses voisins & un homme inutile par la longue inaction de ses bras à tous les travaux de la campagne.

Qu'il y ait une masse formée par régiment sur des retenues faites aux soldats sémestriers , pour pouvoir aider le soldat à entrer en campagne , qu'il y en ait une autre pour augmenter la paye des soldats qui restent sous les drapeaux.

Que l'usage de faire payer les déserteurs aux

Officiers soit aboli ; que les compagnies soient dédoublées ; les Officiers connoîtront mieux leurs soldats, étant moins nombreux.

Que la punition diffamante de prison de l'Officier , soit abolie & soit réservée à la justice civile pour les criminels. Un gentilhomme se conduisant avec honneur , ne devant point partager la punition instituée pour punir le crime ; qu'on y supplée par quelqu'institution plus conforme à ses sentimens.

Que le pouvoir des Officiers généraux soit moins arbitraire ; qu'il y ait un Conseil de guerre par régiment formé du Colonel , Lieutenant-Colonel , Major & les trois premiers Capitaines , présidé par le Commandant de la place , pour recevoir les plaintes de l'Officier ou soldat lezé , & rendre compte par un procès-verbal qui constate la validité de la plainte , à un tribunal supérieur institué pour en juger.

Que si parmi les juges se trouvoit l'accusé , il fût remplacé par un autre Officier en suivant le catalogue.

Que les ordonnances soit claires & précises , qu'il n'y ait qu'une seule maniere de les exécuter par toute l'armée (1).

(1) On pourroit ajouter que la comptabilité soit moins

Que tous les Officiers de l'armée , aient la perspective des grades supérieurs , de devenir Maréchaux-de-Camp , avant que leur extrême conduite les prive de pouvoir servir leur patrie dans ce grade,

Que les grades de Major & Lieutenant-Colonel appartiennent au régiment , & soient donnés à rang d'ancienneté , à moins que le sujet ne soit jugé par le Conseil de guerre , incapable d'être à la tête du corps ; dans ce cas on lui donnera sa retraite , le Roi ne devant avoir à son service , que des sujets capables de commander (1).

Qu'on s'attache moins à la beauté des hommes qu'à la bonté , & que dans le choix des Officiers de fortune & des bas officiers , on ait un peu plus d'égard à l'ancienneté .

Que la composition des grenadiers soit différente ; que cette respectable troupe , qui de tout temps a fait honneur à la Nation , ne soit composée que des meilleurs sujets d'un régiment ; que l'entrée dans cette compagnie , soit la ré-

compliquée ; le conseil d'administration des régimens se romptant inutilement la tête à la pénétrer .

(1) Ces deux grades appartenant au corps , le Lieutenant-Colonel & le Major pourront être du concordat .

compense d'une belle action , & qu'un vieux militaire de cinq pieds trois pouces , qui a la poitrine couverte de blessures , ne voie point avec douleur , un jeune recrue de cinq pieds dix pouces , qui n'a d'autre mérite que sa taille , occuper un poste si honorable.

L'espoir d'être admis dans ce corps , donnera la plus vivre émulation à tous les soldats de l'armée.

Que l'Etat fasse imprimer un précis de tout les traits historiques de bravoures & de patriotisme faits par les soldats , & en fasse distribuer un exemplaire par chambrée & corps-de-garde , pour que le soldat frappé de cette lecture , entretienne dans son cœur , le desir en les imitant de s'immortaliser.

Qu'il y ait par compagnie un soldat instruit , à qui on feroit une haute paie , qui fût chargé d'apprendre à lire , à écrire & à chiffrer à ses camarades qui désireroient s'instruire .

Ce feroit adoucir le sort de ces misérables , en les mettant un jour en état d'occuper des postes que leur bonne conduite leur auroit mérité ; mais dont leur ignorance les exclut .

Etablir des jeux militaires , qui entretiennent la force & l'agilité du soldat .

Rétablir la Gendarmerie Françoise , qui sans contredit étoit le corps de cavalerie de l'Europe le plus redoutable , qui de tous les temps avoit donné à ses Souverains , les preuves de son attachement & de son dévouement patriotique ; que le gendarme ait le rang de Maréchal-des-logis , le brigadier de sous-lieutenant ; le maréchal-des-logis de lieutenant ; ce corps servira de débouché pour les citoyens aisés qui voudront servir l'Etat , & assurera des défenseurs redoutables à la patrie.

Que les Officiers de fortune , parvenus par leur mérite , occupent des compagnies dans les régimens provinciaux , & ne soient point exclus de l'avancement que leurs services méritent.

Que tous les régimens provinciaux ne soient donnés qu'au mérite , & point à la faveur (1).

Qu'enfin on assure une subsistance honnête aux soldats , quand les infirmités les mettent hors d'état de servir davantage leur patrie.

L'armée établie sur un tel pied , chérira son métier , toutes les classes du royaume se feront

(1) Que la Croix de Saint Louis , ne soit donnée qu'à des militaires qui auront servi le temps fixé par l'ordonnance ; & ne soit point prodiguée à des gens de la police.

un honneur de parcourir la carriere militaire.

Ce sera alors avec raison que l'ennemi du dehors commencera à redouter une puissance aussi formidable , & que la plus respectable partie de la Nation , qui a long-temps gémie sous l'op-pression , bénira le Monarque qui rend son Etat à sa constitution primitive , & s'efforcera par le le sang qu'elle fera couler pour lui , de payer le juste tribut de sa reconnoissance.

CHAPITRE II.

Idée politique du Commerce. Nécessité absolue du Commerce pour relever la Noblesse. Avantages considérables que l'Etat en retireroit.

PERSONNE n'ignore que le commerce ne soit la base de la puissance d'un Empire ; que plus il est étendu , plus il est formidable ; que par lui toutes les productions de l'univers & les trésors du nouveau monde , sont versés dans l'Etat qui le fait fleurir. Mais une chose à laquelle on ne refléchit point , c'est à l'influence qu'a le négociant sur la sympathie ou l'antipathie d'une nation pour une autre.

La bonne foi dans le commerce produit le rapprochement & la confiance d'un peuple ; la nation avec qui vous commercez , n'a de liaison avec vous , qu'à cause des avantages qu'elle se procure par l'échange de vos denrées pour les siennes. Si le négociant employé dans cette exportation , est de mauvaise foi , le crédit national se perd ; l'homme dupé pardonnant difficilement

communiqué sa haine à ses concitoyens ; le peuple qui ne raisonne point , juge la nation par l'individu , la charge de malédiction ; les nations rivales de votre commerce , qui ne voyoient qu'à regret la concurrence qu'ils partageoient avec vous , soufflent en secret le feu de la discorde. La nation trompée conserve un levain , qui tôt ou tard fermenté , & fait payer cher l'abus de sa confiance.

Si au contraire une nation se conduit avec la grandeur & la franchise , que son caractère respectable lui impose ; le peuple avec qui elle commerce ne voyant dans ses vaisseaux , qui abordent dans ses ports , que la corne d'abondance qui lui verse à grands flots toutes les commodités de la vie , qui lui enleve son superflu , & alimente un nombre prodigieux de ses membres , benit cette nation , la regarde comme sa bienfaitrice , est toujours prête à armer son bras , & à épuiser ses trésors en sa faveur. La confiance engendre l'amitié ; ces deux peuples se regardent comme ne formant qu'une seule famille dont l'intérêt commun est étroitement resserré par les liens indissolubles de l'estime & de l'amitié.

Il est donc de la plus grande politique d'un Etat , de veiller , avec la plus stricte attention , à

ce qu'il n'y ait d'employé dans son commerce , que des gens d'une probité reconnue , autant guidés par l'honneur , que par l'appât du gain. Qu'en quelque sorte tout le corps commerçant du royaume ne forme qu'une même société , qui soit toujours prête à dénoncer le fraudeur , qui en se couvrant d'opprobre chez l'étranger , porte le coup le plus funeste à ses opérations & à sa patrie.

Qui pourroit mieux faire revivre le crédit national , & rendre le premier lustre au commerce , que la noblesse qui négocieroit ?

Ayant puisé dès son enfance , au milieu de sa famille , les sentimens d'honneur & de probité , qui de tout tems ont distingué cette illustre partie de la nation , elle parcourroit sa cariere en rendant à la patrie d'aussi grands services , que dans tout autre état.

Tout le monde est convaincu , que le préjugé qui empêche la noblesse de commercer , est absurde & nuisible au bien du royaume.

Que le grand lustre du commerce Anglois provient de ce que toutes les classes du royaume & principalement les grandes familles d'Angleterre , se font un honneur de l'exercer.

Que tandis que l'aîné de la maison soutient dans la Chambre des Pairs , ou dans l'armée , la constitution & la liberté de l'Empire , le cadet

l'enrichit & lui acquiert des alliés dans les climats les plus éloignés.

Il est plus rare de trouver en Angleterre un gentilhomme pauvre que d'en trouver en France un de riche.

De tout temps on a senti la nécessité absolue que la noblesse commerçât, si elle vouloit conserver sa splendeur.

Un ancien Duc de Bretagne, a établi dans les siècles les plus reculés, une loi qui a été remise en vigueur ce siècle-ci par M. le Comte de ****, par laquelle il étoit permis à un gentilhomme de commercer sans déroger.

L'abondance & les richesses qu'un royaume retireroit de cette sage loi, ne seroient point ses seuls avantages, la population augmenteroit en raison des débouchés qu'un pere auroit pour l'établissement de ses enfans.

Car il faut avouer, à la honte de la Nation, que le luxe & la corruption du cœur, ont fait tant de progrès, que quantité de peres résistent au doux penchant de la nature, à la loi que leur imposent les liens sacrés du mariage, de crainte de ne pouvoir donner un état à leurs enfans, & que c'est une honte d'avoir une famille nombreuse qu'on ne peut avouer sans rougir.

Y succombent-ils? ils sont condamnés le reste de leurs jours à déplorer le sort des victimes infortunées

infortunées à qui ils ont donné l'être & qu'ils ont embarquées pour toute leur vie , sur une mer d'armertume & de douleur.

Quel patriotisme peut avoir un pere & des enfans , pour un pays dont les préjugés circonscrivent son existence , d'un cercle de misere & de chagrin ?

Un tel être ne peut que maudire l'heure où il a vu la lumiere & le sol barbare où la nature l'a attaché.

Entrons un instant dans ces tristes retraites , où l'aimable compagne faite pour adoucir l'armertume de nos chagrins , est enterrée toute vivante , par l'ambition ou la misere de ses parents , est condamnée à faire retentir toute sa vie de ses pleurs & ses gémissements , les barrières impénétrables qui la sépare du reste des vivants , à maudire la barbarie des loix & de l'auteur de son existence.

Quel est l'homme qui ne joint pas ses larmes aux siennes , en refléchissant que ces victimes infortunées , n'ont paru dans le monde que dans leur aurore , pour y respirer le doux souffle de la liberté , dont la perte sera un jour leur plus horrible tourment ?

Si on rendoit au commerce le rang , que ses services continuels , rendus à la patrie , lui ont acquis , cette moitié de nous même , trouveroit

beaucoup plus à s'établir. Son peu de fortune réunie à celle d'un homme actif & intelligent, assureroit un jour une existence honnête à ses enfans, & des défenseurs à la patrie.

Quel sont les états que la noblesse peut exercer avec honneur ? L'église, le barreau & le militaire. Tout le monde n'a point le goût de l'église ; au surplus comme il faut des protections, pour obtenir un bénéfice, le pauvre gentilhomme qui n'a pas le moyen de venir solliciter, est réduit à devenir curé de campagne.

Pour occuper une place dans la Magistrature, il faut financer. Le gentilhomme pauvre en est donc exclus. Il ne lui reste plus que la ressource du militaire.

Supposons qu'un pere ait cinq enfans & mille écus de rente, c'est à peu près la fortune & la population mitoyenne de la noblesse.

Qu'il ait trois garçons, tant que la petite famille vit en communauté, elle se soutient, on supplée par des privations & de l'économie, au manque de fortune.

Mais l'aîné qui a atteint l'âge d'occuper un emploi dans le monde, vient déranger cette harmonie. Il faut songer à le placer dans le militaire ; que de peines & sollicitations pour lui

obtenir un emploi de Sous-Lieutenant de remplacement ! Il faut l'équiper & l'habiller ; c'est un objet de 1,200 l. ; il est quelquefois trois ans sans être remplacé ; il lui faut 1,000 l. par an , ses appointemens de 720 l. , quand il est en pied , ne lui suffisant pas pour vivre , il lui faut au moins une pension de 300 l. , qui fait un fonds de 7,000 l. , qui joint à 4,000 l. qu'il a coûté , fait un capital de 11,000 l. Si ce jeune homme étoit entré avec cette somme dans le commerce , & au même âge qu'il est entré dans le militaire , il assureroit à sa famille un existence , avant qu'il puisse dans l'autre état les aider d'un sol. Si malheureusement il faut entrer en campagne , la dépense double , il est impossible que le pere de mille écus de rente , puisse y fournir.

Son fils est obligé de quitter , après avoir réduit à la mendicité sa famille , avoir mis son pere hors d'état de placer ses freres & sœurs & l'avoir réduit à tendre souvent infructueusement des mains suppliantes vers le dépôt sacré , que le Monarque bienfaiteur a établi pour le soulagement de ces familles malheureuses.

Que deviendront ces pauvres enfans ? Les filles seront obligées d'aller gémir dans un couvent du sort qui les a fait naître de condition , & du préjugé qui les rend les plus misérables des créatures vivantes.

Les fils ont la ressource de s'engager, ou en s'expatriant d'aller chercher au loin une autre patrie moins barbare, & qui s'occupe davantage du bonheur de ses sujets.

L'horrible tableau des infortunes, que cette malheureuse famille éprouve, n'est que trop vrai, & j'ose dire peint encore avec des nuances trop légères.

Il faut de toute nécessité que la noblesse ait un débouché.

Le siècle des ténèbres s'est écoulé.

L'humanité remplaçant la barbarie de nos anciennes loix, fera revivre l'âge d'or.

Une portion aussi précieuse de la nation, ne sera point oubliée, & pourra sécher ses larmes, à l'époque de l'assemblée des augustes Etats-Généraux.

Les membres qui la composent, voudront bien se ressouvenir, que leurs parens, leurs amis, leurs frères mêmes, n'éprouvent malheureusement que trop une partie des infortunes que j'ai décrit. Une seule loi authentiquement sanctionnée, redonnera la vie civile à toutes ces familles; un pere qui aura plusieurs enfans, en placera la moitié dans le militaire & fera travailler l'autre moitié, à l'accroissement de la fortune de ses frères & de la sienne.

Il ne peut en résulter que de très-grands avantages.

Les banqueroutes frauduleuses deviendront très-rares.

Le crédit national se rétablira, le commerce de la France s'accroîtra, & la noblesse prendra une nouvelle splendeur.

Les gentilhommes pourront trouver parmi leurs égaux à s'établir, conformément au rang qu'ils occupent dans le monde, sans s'avilir, comme il n'arrive que trop souvent, par les alliances du sang le plus impur de la nation.

Les mariages que le vil intérêt fait faire, deviendront plus rares ; une fille ne sera point sacrifiée dès l'âge le plus tendre, à un homme qu'elle déteste, dont le seul mérite est d'être le veau d'or.

Un homme moins fortuné pourra aspirer à sa main, parce qu'il aura pour lui sa conduite & son industrie qui sont des trésors précieux dans le commerce.

Que de millions de mendians qui attestent aujourd'hui le retrécissement de l'industrie ou des débouché, feront employés à la prospérité de l'Etat !

Ce même gentilhomme négociant, qui soutiendra ses frères au service, ne se piquera t'il point de prouver à sa patrie, qu'il n'a point dégénéré de la valeur de ses peres ?

Quand la guerre se déclarera, il armera des bâtimens dont il prendra le commandement,

& rendra les plus grands services à son pays.

Les gentilhommes assurés d'être employés, embrasseront avec ardeur, le métier de la mer; formeront une pépinière d'Officiers de marine, dont l'Etat, pourra se servir avec la plus grande confiance.

Le négociant pourra en toute assurance confier ses bâtimens, en temps de guerre & en temps de paix, à ces hommes remplis d'honneur, qui en versant à grands flots des trésors dans leurs coffres, feront chérir & respecter au loin le nom François.

C'est alors que la noblesse Françoise, reprenant sa première vigueur, deviendra le véritable boulevard du royaume.

Que tous les citoyens du royaume étant rapprochés par les rapports du commerce, ne formeront qu'une masse, qui une fois mue par le patriottisme, écrasera de son poids la puissance assez audacieuse, pour troubler le bonheur dont elle jouira, & servira de véritable protecteur à ses alliés.

